



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 50861

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur les propositions exprimées dans le rapport consacré à la formation des agents de l'État. Le rapporteur recommande d'établir de façon systématique une publicité, non sur les carrières, mais sur les métiers de la fonction publique, à l'image de ce que font les armées. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'une des propositions du rapport présenté par M. Raymond-François Le Bris intitulé « Propositions pour une réforme de la formation des agents de l'État », tendant à établir de façon systématique une publicité, non sur les carrières, mais sur les métiers de la fonction publique, à l'image de ce que font les armées. Sur la base des conclusions de la mission préparatoire au réexamen général du contenu des concours, conduite par Mme Corinne Desforges et dont le rapport de M. Raymond-François Le Bris précité s'est fait l'écho, un plan d'action a été établi par le ministère chargé de la fonction publique pour moderniser, simplifier et professionnaliser le dispositif de recrutement dans la fonction publique. Parmi les axes retenus, figure une meilleure communication sur les recrutements dans la fonction publique. Dans ce cadre, un portail d'information sur les recrutements de la fonction publique de l'État, nommé « SCORE », a été créé et ouvert le 12 mai 2010. Ce site a pour objectif : de centraliser les informations relatives au recrutement dans la fonction publique de l'État, actuellement dispersées dans les multiples sites ministériels ; de proposer une offre globale, élargie notamment aux recrutements de la mairie de Paris ; d'être le plus exhaustif possible, en délivrant à l'internaute, des informations générales sur le recrutement des fonctionnaires et sur celui spécifique des ministères et administrations employeurs ; de permettre d'effectuer les démarches nécessaires à l'inscription aux concours ou aux recrutements sans concours via des liens utiles ; d'éclairer l'internaute sur la nature des emplois occupés par les fonctionnaires en établissant une correspondance entre les corps et les domaines fonctionnels et emplois référence du répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME). La mise en place de ce site s'inscrit dans une politique globale d'amélioration de la communication sur les métiers et les carrières de la fonction publique, dont les vecteurs sont très variés. La participation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et des acteurs de son réseau à de nombreux salons, séminaires, conférences d'information constitue bien sûr l'un des outils privilégiés de cette démarche, sachant que celle-ci a vocation à s'adresser à un public de plus en plus large et diversifié (collégiens et lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés du secteur privé, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50861

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5253

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12527